

Egalité des chances contre discrimination positive - 1/2

Je vais ici m'attacher à différencier 2 concepts que l'on croit souvent connaître, mais que l'on a souvent tendance à confondre, voire même à n'avoir même qu'une vague idée de la chose.

Comme annoncé plus haut, la discrimination positive et la promotion pour l'égalité des chances ont tous les deux pour but de lutter contre la discrimination ethnique et raciale principalement dans le marché du travail. Il s'agit donc de prendre conscience que certains groupes de personnes ont été victimes d'injustices en étant considérées comme des citoyens de "seconde zone", c'est à dire en n'ayant pas les mêmes opportunités et droits que les autres, puis d'identifier quels groupes sont victimes de ces traitements inégaux, afin de remédier à celà grâce notamment aux moyens sur lesquels nous allons nous focaliser ici. Bien que se ressemblant fortement au premier abord, des différences non négligeables sont à noter entre les deux systèmes.

L'égalité des chances : volonté et talent valorisés

L'égalité des chances affirme que chacun, quels que soient son origine sociale ou son lieu de naissance, doit avoir les mêmes chances de s'élever, par son propre mérite, dans l'échelle sociale. Il ne s'agit donc pas ici de privilégier un quelconque groupe social, mais bien de mettre tout le monde sur un pied d'égalité en offrant les mêmes chances, les même droits à tous afin que les seules distinctions puissent se faire sur la volonté, le mérité et le travail, et non sur les différences sociales, ethniques, raciales ou religieuses. En aucun cas il n'est question de quotas qui seraient représentatifs de la population, mais il s'agit d'un mélange des plus talentueux, de celles et ceux qui en ont le plus voulu et qui parviennent à atteindre leur but grâce à cette volonté et non par le biais de leurs facilités financières ou relationnelles qui désavantageraient d'autres personnes ne bénificiant pas de ces moyens.

Ceux qui sont laissés pour comptes se verront attribuer des moyens de concourir avec les autres personnes, celà suppose donc une politique solide d'aide aux plus faibles et délaissés, mais sans pour autant abandonner totalement les autres.

Ainsi, l'égalité des chances rend complètement imprédictible et, d'un sens, aléatoire la composition d'un groupe de travail : il peut y avoir un certain nombre de personnes d'origine européenne, africaine, américaine, asiatique,... Mais toutes ces origines ne seront pas forcément représentées si elles ne désirent pas travailler dans un certain secteur, par exemple. Ce système ne garantie donc pas la présence de toutes les origines raciales d'un pays, contrairement à la discrimination positive.

La discrimination positive : un traitement différencié et préférentiel

Pour commencer, il faut étudier l'origine de cette politique. Celle-ci a été développée aux Etats-Unis dans les années 60 en faveur de populations victimes d'un lourd passé d'injustices et de discriminations (Noirs, Hispaniques...) dans trois domaines : l'attribution des marchés publics, l'entrée à l'Université et dans la fonction publique grâce à un système de quotas et de places réservées.

Cette politique se base donc sur une observation minutieuse de la population du pays, et a comme principe de base d'être le reflet de la diversité des origines dans le pays.

Ainsi si un pays A est composé de 25 % d'Européens, 25 % d'Africains, 25 % d'Asiatiques et 25 % d'Américains, cette proportion devra être conservée dans la composition de la population active. Il est donc à noter un contraste saisissant avec l'égalité des chances car, à la différence de celle-ci, la discrimination positive se base sur des quotas qui, bien que semblant résoudre le problème de la discrimination, pose en fait un autre problème : certaines personnes peuvent être victimes de ces quotas car bien qu'ayant de la volonté et du talent, elles peuvent ne pas atteindre leur but car les quotas ont été atteints et il n'y a donc plus de place pour elles, malgré les qualités qu'elles ont. L'exemple le plus flagrant est celui de Allan Bakke, un étudiant qui désirait



Egalité des chances contre discrimination positive - 2/2

entrer à l'Université de Californie, mais qui s'est vu refuser par deux fois ce droit car l'université avait choisi de mettre en place le système des quotas et le quotas dans lequel Bakke aurait dû être inclus, était atteint. Cependant, il fut victime flagrante de ce système dans le sens où il était plus talentueux que certaines personnes qui avaient été admises parce qu'elles faisaient partie de minorités que l'université avait choisi de représenter.

Il est donc bien difficile de résoudre le problème de la discrimination sous toutes ses formes car chacune des deux solutions présentent des avantages comme des inconvénients, mais le problème n'est jamais totalement solutionné.